

Toulouse, le 18 septembre 2020

Compte-rendu du CTL du 15 septembre

Une nouvelle fois Solidaires Finances Publiques 31 était la seule organisation à siéger dans cette instance. Nous rappelons ici que notre présence n'est absolument en aucun cas un accompagnement des décisions néfastes de l'administration mais le strict respect que nous estimons devoir aux agents qui nous ont élu-e-s : exprimer nos analyses, nous efforcer inlassablement de relayer les difficultés et revendications des agent-e-s pour obtenir des arbitrages, mêmes minimes et ensuite informer et rendre compte.

Vous trouverez ci après le lien vers notre déclaration liminaire :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/194-liminaire-ctl-du-15102020.html>

Modalités d'accueil dans les services de la DRFiP 31

Nous avons renouvelé notre désaccord absolu sur l'évolution de notre administration qui, dans une situation de tension dans les services (suppressions d'emplois, 60 emplois vacants) entérine une restriction tous azimuts de l'accueil physique pour les usagers avec la généralisation de l'accueil sur rendez-vous exclusif. C'est un sujet que nous avons déjà pu aborder lors du CTL du 15 juillet et nous vous renvoyons, pour partie, à son compte-rendu :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Compte_rendu_CTL1507.pdf

Concernant les **SIP** nous avons souligné les graves enjeux de gestion des files d'attente avec un impact du flux sur les « pré-accueil ». Étant donné que ce sont les SIP qui ont en charge l'accueil ce sont eux qui font ce que l'on appelle de la « voltige » devant les accueils avec d'une part le danger que cela représente et de l'autre l'absurdité de la situation. La Direction nous a indiqué étudier en réponse aux exemples nombreux que nous avons pu avancer, envisager un recensement des besoins en vigiles dans la période à venir. Devant l'évidence des flux devant les bâtiments et l'évolution probable de la météo la direction va étudier l'installation d'équipements de protection des usagers (barnums). On croit rêver... l'administration, par son organisation, crée des files d'attente insupportables pour les usagers et anxiogènes voire dangereuses pour les agent-e-s et devant l'évidence trouve une solution... acheter des tentes pour protéger des intempéries. Là ? kafka est en train de faire des vrilles sans fin dans sa tombe et va se retrouver en orbite dans la galaxie de l'absurde !

La question des **CDIF et SIE** se pose d'autant plus à l'approche des campagnes d'impôts locaux dont la CFE qui risque d'être « sportive » cette année. L'administration envisage (mis à part le CDIF de Muret qui a un accueil spécifique) « d'inviter » ces services à participer aux accueils des Centres des Finances Publiques de Rangueil et Colomiers avec, éventuellement, un accueil spécifique. Bref, ils mettent en place une organisation dogmatique, la traduit en notes et informations technocratiques et après... déme... vous !!! Une période chargée où se cumuleront toutes les raisons de visite dans nos services avec, qui plus est, des contraintes sanitaires qui en rajoutent. Oui nous dit la direction, ça peut créer des « goulets d'étranglement » et des tensions dans les accueils. Mais les chefs de services géreront, dormez tranquilles. Ben non justement, nous ne sommes tranquilles ni pour les agents ni pour les chefs de services et ce ne sont ni les vigiles, ni les barnums qui peuvent nous rassurer à la fois sur la dégradation du service public et la sécurité des agents.

S'agissant de **la Place Occitane**, l'arrivée de la Paierie Départementale le 2 novembre cristallise l'importance d'un arbitrage sur le service qui gèrera la caisse et plus largement l'accueil. Un groupe de

travail est lancé pour tenter d'aboutir à une solution : Paierie Départementale ? RTFM ? Comptabilité ?, la course est lancée... d'autant que les bons de secours sont remplacés par des chèques alimentaires, délivrés désormais directement par le Conseil Départemental. S'y ajoute l'analyse des flux de la gestion par la Poste des régisseurs dont l'impact est à venir en 2021. Nous devrions donc « dormir tranquilles » puisque, sur le papier, tout est prévu... du nouveau au prochain CTL d'octobre.

Pour être complets, à terme, seules 2 caisses assurant le paiement en espèces seraient maintenues sur le département parce qu'elles sont sur des communes sièges de tribunaux judiciaires dont nous devons gérer les scellés : Place Occitane et Saint-Gaudens. Nous avons rappelé nos demandes récurrentes sur Muret qui a dans son périmètre deux centres de détention et bientôt trois et dont la trésorerie est soumise à une attente de ce point de vue. Réponse de la direction « Ah oui il est vrai que vous nous interpellez régulièrement sur ce point et qu'il mérite attention... nous allons étudier la question. »



Concernant les Trésoreries, plusieurs postes poursuivent le seul accueil sur rendez-vous sur des périodes significatives. Mais au fond l'administration s'en moque un peu puisque la finalité c'est la fermeture totale et le renvoi sur les espaces France Services, les permanences... En attendant cette « fatalité » qu'elle précède et organise l'administration fait le gros dos en comptant sur la conscience professionnelle des agent-e-s pour assurer malgré eux. C'est le lien avec les accueils de proximité qui sont mis en place sur plusieurs communes là aussi avec pour l'instant plus de théorie que de réalité qui laisse la direction face à des questionnements sans réponses.

Révision des horaires d'ouvertures de plusieurs postes.

Plusieurs Trésoreries (Rieumes, Auterive, Volvestre, Revel, Tarn et Girou) restreignent des demi-journées d'accueil du public. De même les horaires des SPF et du SDE, déjà restreints en 2019 pour Toulouse, subissent également une baisse sur Muret et Saint-Gaudens. Dans les documents de cette nature il y a en général la position des agents du poste questionné. Et d'une manière très générale les agent-e-s sont favorables à la progression de la fermeture des services et nous savons pourquoi. Ces services sont sous dotés en emplois, la plupart du temps par choix délibéré de la direction. Et donc, ils signent de fait la mort de leur propre service parce qu'ils ne peuvent plus travailler comme leur exigence et leur professionnalisme l'entendent. Comme nous l'avons exprimé dans ce CTL *Solidaires Finances Publiques 31* n'est pas dupe de cette supercherie de l'administration et ne peut la valider, nonobstant la signature des agent-e-s qui comprennent parfaitement notre position.

Actualité nationale des Centres de Contact et impact pour la Haute-Garonne

La note de la DG et celle préparatoire au CTL sont claires : « le CPS-relais de Toulouse, qui était auparavant rattaché au CDC (Centre de Contacts) de Carcassonne et au CPS de Lyon, est rattaché uniquement au CDC de Carcassonne depuis le 01/09/2020 dans le cadre d'un périmètre de mission unifié » (numéro de téléphone unique pour les particuliers et professionnels, fin des Balf des CPS et accès unique par e-contact) Il n'en est pas de même pour les explications de la Direction. En effet, seul le directeur du Pôle Fiscal a l'air

d'y comprendre quelque chose qui dit « rien ne change » à la grande surprise de tous les participants de l'instance, administration comprise. *Solidaires Finances Publiques* a dès lors fait part de sa colère devant le manque de cohérence et de transparence de la direction. Et nous avons exigé, d'une part que toute la transparence soit faite auprès des collègues de « l'ex CPS-relais », sur le pilotage effectif, les missions exactes, les besoins en formation ou l'avenir de l'équipe (en particulier sur sa partie EDR). Et d'autre part



demandé qu'il soit répondu aux besoins concrets d'agents qui souffrent particulièrement du port permanent du masque conjugué à un travail exclusivement téléphonique. Nous avons demandé une visite de la Direction d'urgence sur l'ensemble de ces points.

Paiement de proximité chez les buralistes

Facile de constater qu'il y a un nombre énorme de « trous dans la raquettes » avec seulement 71 buralistes entrés dans la procédure, soit 35 % d'adhésion. On sent d'ailleurs l'embarras de la direction qui cherche toutes les explications possibles à ce qui pour l'heure est clairement un fiasco. Parce que, au-delà du nombre de buralistes le volume des opérations est ridicule avec 241 encaissements pour une poignée d'euros dont 60 % en carte bleue et 40 % en espèces. La direction nous dit qu'un grand nombre de produits locaux sont inopérants à ce stade (30% des titres opérationnels à ce stade) alors que la cible présentée est la fin du numéraire dans les services au 1er trimestre 2021. Suite à notre intervention le Directeur a indiqué vouloir être pragmatique y compris en défendant un possible report. Évidemment nous sommes toujours autant opposés à cette privatisation du recouvrement et manifestement les usagers le sont aussi de fait. Sauf que, dans le même temps, l'administration poursuit sa course effrénée vers la destruction des points de paiement de la DGFIP que sont les trésoreries. « A'ment donné » il va y avoir un problème que subiront toujours les mêmes, les plus faibles, les plus en difficultés...

Évolution de la DAJ (Affaires Juridiques) avec « conseil aux entreprises »

Cette fiche répond à notre demande au CTL de juillet alors que nous avons appris par hasard la création d'une nouvelle mission et l'affectation de 3 agents... Pour faire court des inspecteurs-trices seront chargés, sur le périmètre de la région Occitanie, de développer « *l'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME* ». Sans ouvrir un débat de fond sur cette évolution marquante, qui pourtant le mériterait, nous avons souligné le grand écart entre le soutien « *aux PME qui ont un fort potentiel de croissance ou particulièrement innovantes* » (donc à priori plus outillées techniquement et « intellectuellement ») et les petites entreprises et indépendants pour lesquels on restreint l'accueil par leurs services de gestion. L'occasion également de faire le lien avec les services du Contrôle Fiscal, puisque nous sommes là dans le cadre de la loi Essoc, qui attendent, largement désabusés, que leur rôle, leur lien aux entreprises et leur avenir soient clarifiés. Le pourcentage de grévistes du 17 septembre dans cette sphère, qui n'est pas

habituellement en pointe de ce point de vue, fait la démonstration de ce blues grandissant.



Ruptures conventionnelles

Nous avons demandé un point à la direction sur la mise en œuvre de ce dispositif issu de la loi de transformation de la fonction publique. La note locale vient de sortir enfin. D'abord rappeler que c'est une expérimentation de 2020 à 2025 et que ce n'est pas fait, contrairement à ce que d'aucuns espéraient, pour monter des plans de départs anticipés à la retraite. Ce qui n'empêche pas les demandes en ce sens et éventuellement les accords. Quelques précisions chiffrées : 15 demandes d'informations ont été reçues et 5 entretiens préalables fixés. Suite à ces entretiens il pourra être soumis aux agents une proposition de rupture qui fixera le montant de l'indemnité et la date de départ. Mais c'est la DG qui au final validera la décision et les agents auront alors un droit de rétractation.

Point télétravail

Un CTL spécifique se tiendra bientôt mais nous tenions à faire un point malgré tout parce que le moins que l'on puisse dire est que les agent-e-s sont dans un flou important. Il y a eu environ 150 demandes de télétravail contre 70 en 2019. À ce stade ont été traitées prioritairement les demandes des agent-e-s « fragiles » et de nouvelles demandes pourront être satisfaites quand les ordinateurs commandés auront

été livrés et que l'ESI aura pu les configurer. Le principe posé aux chefs de services est de donner un avis sur les demandes des agent-e-s puis, s'il y en a plusieurs dans leur service, de les classer par ordre prioritaire. Il leur est par contre demandé de la souplesse sur le jour accordé en télétravail. La direction de son côté veut s'assurer d'un équilibre entre les sites et les services. Les motifs de refus sont inchangés (outre la disponibilité de matériel) à savoir une mutation récente dans un service et/ou un manque d'autonomie professionnelle pour travailler seul-e chez soi



Projets immobiliers pour la DRFiP 31 : ça tire dans tous les sens

Au-delà des projets liés au NRP nous avons demandé un point d'information le plus transparent possible sur les dossiers immobiliers en cours ou en prévision :

1. la direction veut saisir l'aubaine du plan de relance gouvernemental.

Dans le cadre du plan de relance des millions d'euros vont être dégagés pour les administrations qui auraient des projets dans un certain cadre (sites multidirectionnels, économies d'énergie et dossiers à

rendre début octobre). Autant dire que nous avons titillé la direction en lui indiquant qu'elle ne pouvait avoir que des dossiers largement avancés et que donc, il fallait qu'elle soit précise dans ses réponses.

Du coup elle nous en dit un peu plus notamment sur deux dossiers qui pourraient entrer dans ce cadre et dont l'arbitrage serait donné d'ici la fin de l'année.

- C'est ici que ressort le dossier auquel le DRFiP tient tant : **un nouveau bâtiment à Balma**. Et puisque le projet doit être multidirectionnel il est mené avec l'ASP (Agence de Service et de Paiement) située à proximité. Cette agence dépend de l'agriculture mais est un opérateur multiple ce qui nous interroge, au-delà de l'immobilière, sur une éventuelle coopération fonctionnelle. Le DRFiP met dans la balance, même s'il ne le dit pas clairement, le bâtiment des **Carmes** qui présente une double caractéristique : des services nationaux potentiellement concernés par les réformes dont la démétropolisation, un fort potentiel immobilier. Nous saurons sans doute vite ce qu'il en est mais si le dossier était refusé l'avenir de Balma serait à nouveau interrogé.
- L'autre gros dossier déposé dans le cadre du plan de relance concerne la **place Occitane** sous l'angle cette fois de la rénovation énergétique (ouvrants, isolation, cantine,..).

2. les autres dossiers en cours d'étude ou d'évolution.

- **Le dossier de Muret** avance manifestement avec une première information d'importance : à ce stade la direction a abandonné l'idée d'un déménagement dans une zone d'aménagement de la mairie. Un cabinet a donc été chargé de préparer des scénarios de rénovation sur le site actuel (spécialisation du bâtiment SPF pour accueillir le CDIF dont le bâtiment libéré servirait de zone commune avec cantine, salles de réunion et de co-working). Jusque là les informations aux agents étaient chaotiques pour faire court et suite à nos expressions la direction va demander aux chefs de services de présenter les scénarios. L'idée compte-tenu des travaux lourds sur un seul bâtiment (petits travaux sur les autres bâtiments) semble être un aboutissement pour la fin 2021.
- **Sur Colomiers** des travaux sont prévus en lien avec les services restructurés avec le réaménagement du SIE pour « faire de la place » au PELP et suivront les conséquences immobilières du NRP, dont le transfert de la trésorerie à venir à priori sur Cugnaux.
- **Concernant la Cité** un point d'étape du projet de nouvelle Cité Administrative qui a sans doute pris plusieurs mois de retard, sera présenté par le chef de projet dans un futur CTL ou CHS-CT. Mais nous avons à nouveau insisté sur la question du parking sur lequel des travaux vont inexorablement se succéder et sans lien avec la nouvelle Cité. Une réunion prochaine devrait permettre d'avoir des précisions sur le calendrier et les modalités de « remplacement » des places.